

PROCÈS-VERBAL

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 5 juillet 2011 à 20 h 00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum:

Le Maire, monsieur Yves Croteau;

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;
 Robert Leclerc;
 André Bernier;
 Guy Lapointe;

Les Conseillères : mesdames : Barbara Beugger;
 Nicole Ménard.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 heures par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

184-07-2011

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, de laisser le point « varia » ouvert à tout sujet d'intérêt public et d'ajouter les items suivants :

- 10.1 Demande d'exception au règlement G-100-01 de madame Josée Pelletier et monsieur Patrick Blanchard;
- 10.2 Budget demandé pour La Petite Séduction;
- 10.3 Demande du camping Wigwam concernant l'entretien lié à l'aqueduc de la rue des Érables;
- 10.4 Demande de la Fabrique St-Éphrem;
- 10.5 Demande d'intervention dans le cours d'eau Upton sur le territoire de la Municipalité d'Upton
- 10.6 Désignation d'un maire substitut pour le conseil de la MRC de septembre

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2011

185-07-2011

Il est proposé par monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de la séance régulière du 7 juin 2011.

3. FINANCES

3.1 Comptes à payer

186-07-2011

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les comptes à payer pour une somme de 43 763,44 \$ et d'entériner les comptes payés durant le mois de juin 2011 pour une somme de 83 296,44 \$.

4. ADMINISTRATION

4.1 Désignation d'un responsable à clicSÉQR

Considérant qu'il y a lieu de nommer une personne responsable à clicSÉQR, site de transaction sécurisé du gouvernement du Québec;

187-07-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soient autorisées mesdames Cynthia Bossé, directrice générale ainsi que Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe à signer, au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et généralement, à faire tout ce qu'elles jugeront utile et nécessaire à cette fin;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentantes les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

4.2 Adoption du règlement numéro 2007-174-03 modifiant à nouveau le règlement décrétant une délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire

Attendu que conformément au deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal a adopté le 4 décembre 2007, le règlement numéro 2007-174 décrétant une délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

Attendu qu'il y a lieu de modifier ce règlement pour ajouter à l'article 7 certaines dépenses incompressibles;

Attendu qu'un avis de motion de la présentation du règlement a été donné par monsieur Claude Larocque lors de la session régulière du Conseil municipal tenue le 7 juin 2011;

188-07-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillères et des conseillers que le règlement numéro 2007-174-03 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir:

Article 1 :

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 2007-174-03 modifiant à nouveau le règlement décrétant une délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire ».

Article 2 :

Le texte de l'article 7 est modifié pour ajouter, au deuxième alinéa, après la dernière phrase, le texte se lisant comme suit :

« Produits chimiques requis à l'usine de filtration et à la station d'épuration des eaux usées;
Service d'entretien du système de chauffage;
Service de remplissage et d'inspection des extincteurs portatifs ainsi que leur remplacement.»

Article 3 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

4.3 Adoption du règlement 2011-222 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27)*, la Municipalité d'Upton doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

Attendu qu'un avis de motion de présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du 7 juin 2011;

Considérant que les membres du conseil ont reçu le présent règlement plus de 48 heures à l'avance;

189-07-2011

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Lapointe **appuyé par** monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le règlement 2011-222 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit adopté tel que rédigé.

4.4 Dépôt du certificat du secrétaire trésorier relativement à la journée d'enregistrement du règlement 2011-221

Conformément à l'article 555 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums* relativement à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 5 juillet 2011 laquelle concerne le règlement 2011-221 qui s'intitule : « Règlement décrétant des travaux de réhabilitation du puits numéro 1 et la reconstruction du puits numéro 3 et autorisant un emprunt de 450 000\$ à cette fin ».

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office :

- que le nombre de personnes habiles à voter selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums* est de 963;
- que le nombre de demande requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 134;
- que le nombre de demande faite est de 0;
- que le règlement 2011-221 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, j'é mets ce certificat à Upton ce 5 juillet 2011.

Cynthia Bossé
Directrice générale

4.5 Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale annuelle de la Société culturelle du Lys inc.

Considérant que l'assemblée générale annuelle de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) aura lieu le 22 août prochain ;

Considérant qu'il y a lieu, conformément aux règlements généraux de la Société, de déléguer les membres ordinaires représentant la Municipalité d'Upton ;

190-07-2011

En conséquence, il **est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que monsieur le Maire, Yves Croteau, madame Cynthia Bossé, directrice générale, messieurs les conseillers Robert Leclerc, André Bernier, Guy Lapointe et la conseillère, madame Barbara Beugger soient délégués comme membres ordinaires de la Société culturelle du Lys inc. et aux fins de son assemblée générale annuelle ainsi que pour agir au sein du conseil d'administration dudit organisme, advenant qu'il y soient élus par les membres;

Qu'en cas d'absence de l'un d'eux, madame Nicole Ménard et monsieur Claude Larocque agissent en tant que substitués.

4.6 27^{ième} colloque annuel de la zone Valmont

Considérant que le 27^{ième} colloque annuel de la zone Valmont se tiendra le 1^{er} septembre prochain sur le site du théâtre de la Dame de cœur;

Considérant que les Municipalités membres de l'ADMQ doivent déboursier un montant de 100,00 \$ par personne;

191-07-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit inscrit à participer au 27^{ième} colloque annuel de la zone Valmont qui aura lieu le 1^{er} septembre prochain madame Cynthia Bossé;

Que soit effectué le paiement de 100,00 \$ à l'ADMQ.

4.7 Demande de monsieur Frascarelli

Considérant la demande de monsieur Dino Frascarelli à l'effet qu'il souhaite devenir propriétaire d'une parcelle appartenant à la Municipalité et identifiée au croquis soumis aux membres du conseil, cette parcelle étant contigüe à sa propriété;

Considérant que la Municipalité ne peut se départir de cette parcelle puisqu'elle doit assurer un arc de virage pour chacune de ses rues et ce, conformément à la réglementation de lotissement en vigueur;

Considérant que monsieur Frascarelli demande le droit d'utilisation à des fins personnelles de cette parcelle en renonçant à son droit de prescription acquisitive de l'immeuble;

192-07-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque appuyé monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères:

Que soit refusée la demande de monsieur Dino Frascarelli;

Que soit installée une pancarte « interdiction de flanâge » sur la parcelle appartenant à la Municipalité.

4.8 Recommandation de paiement

Considérant que monsieur Robert Ducharme, ingénieur de la firme EXP recommande le paiement à l'entreprise Automation R.L.;

193-07-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit payé le décompte final à la firme Automation R.L. au montant de 14 819,13 \$.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Location d'un garage pour une caserne temporaire le temps de la réfection du pont de la route 116

Considérant les travaux qui auront lieu sur le pont de la route 116 ainsi que la fermeture de celui-ci pendant environ trois (3) mois;

Considérant qu'il est important d'assurer la sécurité des citoyens tant du côté est que du côté ouest du pont;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la location d'un garage du côté est du pont afin de répondre rapidement aux appels d'urgence des gens qui se trouvent de ce côté du pont;

Considérant qu'un espace de 300 pi² peut être loué à l'entreprise G.A. Beaudry pour un montant mensuel de 300,00 \$ incluant les frais d'électricité, de chauffage et d'entretien;

194-07-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit loué l'espace de 300 pi² à l'entreprise G.A. Beaudry pour un montant mensuel de 300,00 \$ le temps que dureront les travaux de réfection du pont de la route 116;

Que pour satisfaire aux exigences de l'assureur de l'entreprise G.A. Beaudry, une lettre signée par la directrice générale, madame Cynthia Bossé, soit expédié à l'entreprise G.A. Beaudry confirmant que la Municipalité consent pleinement à ce que le véhicule soit laissé à l'adresse de l'entreprise G.A. Beaudry pour une période déterminé;

Qu'une confirmation de l'assureur de la Municipalité soit acheminée à l'entreprise G.A. Beaudry à l'effet qu'il a été avisé que le camion incendie serait laissé à l'emplacement du 835, rang 20 à Upton, adresse de l'entreprise G.A. Beaudry.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévisions des dépenses aux travaux publics pour les mois de juillet et août 2011

La directrice générale a soumis le rapport du contremaître aux travaux publics, monsieur Mario Sansoucy, lequel prévoit des travaux à exécuter pendant les mois de juillet et août 2011 pour une somme de 1 360,00 \$ plus les taxes;

195-07-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc, **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des

conseillères que soit décrété un budget au montant de 1 360,00 \$ plus les taxes pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de monsieur Sansoucy.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Rien à cet item.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Soirée de Noël pour les employés de la Municipalité

Considérant qu'il est à prévoir une soirée de Noël pour les employés de la Municipalité;

Considérant que les employés suggèrent une soirée dansante avec l'animation d'un duo;

Considérant que le montant de la soumission de monsieur Yvon Côté, musicien s'élève à 400,00 \$;

Considérant qu'il faut prévoir un budget pour le repas;

Considérant qu'il faut prévoir qui fera l'objet d'une invitation;

196-07-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit vérifiée au Théâtre de la Dame de Coeur la possibilité d'utiliser le Vieux Moulin pour la tenue de la fête de Noël des employés de la Municipalité;

Que les membres du conseil soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint;

Que les employés municipaux soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint;

Que le directeur ainsi que le directeur adjoint du service de sécurité incendie, soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjointe;

Qu'un budget d'environ 25,00 \$ par personne soit allouée pour le repas lors de cette soirée.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2011

Le rapport du service d'inspection pour le mois de juin 2011 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Demande de dérogation mineure de monsieur Roger Daigle

Considérant la demande de dérogation mineure de monsieur Roger Daigle concernant la propriété située au 433, montée Beaudoin, lot 1 857 282;

Considérant la demande de monsieur Daigle afin d'obtenir l'autorisation de construire un bâtiment accessoire (piscine) ainsi qu'un foyer extérieur dans la cour avant de la propriété;

Considérant que la maison existante est construite à 2,56 mètres de la ligne arrière de la propriété et que cette situation cause un sérieux préjudice au demandeur;

Considérant que le droit de propriété des voisins n'est pas affecté par la demande;

Considérant que le projet comporte des risques très limités de se répéter ailleurs;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'Urbanisme;

197-07-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la demande de dérogation mineure de monsieur Roger Daigle concernant le lot 1 957 282 soit acceptée tel le plan soumis.

9.3 Avis de motion concernant la modification du règlement 2002-90

Avis de motion est donné par monsieur André Bernier afin que soit modifié lors d'une séance ultérieure, le règlement de construction 2002-90.

9.4 Avis de motion concernant la modification du règlement 99-47

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe afin que soit modifié lors d'une séance ultérieure, le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme d'Upton, soit le règlement 99-47.

DIVERS

10.1 Demande d'exception au règlement G-100-01 de madame Josée Pelletier et monsieur Patrick Blanchard

Considérant que madame Josée Pelletier et monsieur Patrick Blanchard prévoient célébrer leur mariage à leur résidence le 30 juillet prochain;

Considérant que le règlement G-100-01 prévoit à l'article 24, une exception à l'application dudit règlement lorsque préalablement autorisé par résolution du Conseil;

198-07-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la demande de madame Josée Pelletier et de monsieur Patrick Blanchard soit acceptée;

Qu'une copie de la résolution soit envoyée à tous les propriétaires contiguës de la propriété sise au 451, montée Beaudoin;

Que la Sûreté du Québec soit avisée de la présente résolution.

10.2 Budget demandé pour la Petite Séduction

Considérant la venue de l'émission La Petite Séduction le 14 juillet prochain;

Considérant la générosité de commanditaires qui ont contribué financièrement à la réalisation de certains blocs de l'émission pour une somme à ce jour, de 1 650,00\$;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter un budget relatif à La Petite Séduction à la hauteur des commandites reçus;

Considérant que de réaliser une émission de la Petite Séduction comporte des dépenses inhérentes à la production et que la Municipalité doit prévoir un budget pour couvrir toutes les dépenses entourant un tel événement;

Considérant qu'à ce jour, l'aide financière reçue des partenaires financiers n'a été utilisée qu'en partie;

Considérant qu'aucune dépense d'envergure n'est à prévoir et qu'ainsi il y a peu de chances que la Municipalité ne défraie des sommes supplémentaires;

199-07-2011

En conséquence, il est proposé par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que soit décrété les postes budgétaires pour La Petite Séduction d'un revenu de 1 650,00 \$ et d'une dépense d'au plus 3 300,00 \$;

Que ces modifications soient présentées dans le cadre du prochain budget révisé qui sera déposé pour approbation par le conseil;

Que madame Cynthia Bossé est autorisée à défrayer les coûts non couverts par les commanditaires et inhérents à la réalisation de l'émission La Petite Séduction pour un montant n'excédant pas ce qui est ci-haut décrété.

10.3 Demande du Camping Wigwam concernant l'aqueduc de la rue des Érables

Considérant la demande du Camping Wigwam à savoir la confirmation de l'intention de la Municipalité pour la reconstruction du réseau d'aqueduc de la rue des Érables sur la partie de cette rue appartenant présentement au Camping Wigwam;

Considérant l'obligation pour le Camping Wigwam de régulariser l'empiètement de la rue des Érables avant qu'intervienne la cession à la Municipalité de l'assiette de rue;

Considérant que cette démarche engendre des coûts importants pour le Camping Wigwam;

200-07-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton à l'intention de procéder à la reconstruction du réseau d'aqueduc sur la parcelle appartenant présentement au Camping Wigwam et ce, en autant que soient remplies toutes les conditions énumérées ci-après :

1. La programmation des travaux pour la rue des Érables relative au remboursement de la taxe sur l'essence soit approuvée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
2. L'empiètement de la rue des Érables avec le propriétaire concerné soit réglé;
3. Le camping Wigwam cède la rue des Érables à la Municipalité pour un montant de 1,00 \$;
4. Le Camping Wigwam règle en totalité les factures en souffrance relatives à l'entretien de la rue des Érables et aux réparations sur le réseau d'aqueduc sauf à distraire les intérêts encourus;

5. L'entretien de la rue des Érables soit l'entière responsabilité du camping jusqu'à l'enregistrement de l'acte notarié de cession à la Municipalité;
6. Tout bris d'aqueduc pouvant survenir soit réparé par la Municipalité et aux frais du Camping Wigwam jusqu'à l'enregistrement de l'acte notarié de cession à la Municipalité.

10.4 Demande de la Fabrique St-Éphrem

Considérant la demande de la Fabrique St-Éphrem à l'effet que soit réparé quelques trous présents dans le stationnement de l'église;

Considérant que la Fabrique prête son stationnement pour la Caisse populaire, l'école de la Croisée et à la Municipalité lors d'évènements;

201-07-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit vérifié auprès de l'entreprise retenue pour le resurfaçage de certaines rues de la Municipalité pour que soient inclus les travaux de réfection du stationnement de l'église;

Que s'il est impossible pour l'entreprise d'inclure le stationnement de l'église à ses travaux, que les employés municipaux procèdent à la réparation des endroits problématiques du stationnement de l'église et que les matériaux soient fournis par la Municipalité.

10.5 Demande d'intervention dans le cours d'eau Upton sur le territoire de la Municipalité d'Upton

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10.6 Désignation d'un maire substitut pour le conseil de la MRC du mois de septembre

Considérant que Monsieur Yves Croteau, maire de la Municipalité et membre du conseil de la MRC sera absent à la séance du conseil de la MRC qui se tiendra en septembre;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un maire substitut afin que soit représenté la Municipalité lors de l'assemblée du conseil de la MRC en septembre;

202-07-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit nommé monsieur Robert Leclerc à agir à titre de maire substitut lors de la séance du conseil de la MRC en septembre.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Rien à cet item.

203-07-2011

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 20 heures 40 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.